

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : F4414

Référence de dépôt : L180117424

Déposé et enregistré le 05/07/2018



Caritas Jeunes et Familles A.s.b.l.

**Comptes annuels pour l'exercice clos
au 31 décembre 2017**

Registre de Commerce et des Sociétés N° F4414

Adresse : 29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Membres de
Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.
Association sans but lucratif
29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. (l'« association ») comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'association conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;



Building a better
working world

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Yves Even

Luxembourg, le 25 juin 2018

Bilan au 31 décembre 2017
(exprimé en euros)

ACTIF	notes	2017	2016	PASSIF	notes	2017	2016
ACTIF IMMOBILISE				FONDS PROPRES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	570 545,38 8 698,19	610 176,36 13 926,63	FONDS ASSOCIATIFS	5	2 062 825,91 74 368,05	1 728 073,61 74 368,05
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, acquis à titre onéreux		8 698,19	13 926,63				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		561 847,19	596 249,73	RÉSULTATS REPORTÉS		1 037 425,40	1 032 472,40
Terrains et constructions		166 048,72	172 214,92	Résultats reportés	5	1 037 425,40	1 032 472,40
Installations techniques et machines		161 343,36	127 413,60	RÉSULTAT DE L'EXERCICE		376 986,41	4 953,00
Autres installations, outillage et mobilier		234 454,91	296 621,21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL	3	574 046,05	616 280,16
ACTIF CIRCULANT				FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS			
CRÉANCES	4	9 632 959,66 2 768 397,77	11 876 593,09 2 319 174,91	PROVISIONS	6	213 576,42	627 968,25
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est ≤ 1 an		2 768 397,77	2 319 174,91	AUTRES PROVISIONS	7	393 377,11 393 377,11	454 316,20 454 316,20
AVOIRS EN BANQUES, AVOIRS EN COMPTE DE CHEQUES POSTAUX, CHEQUES ET ENCAISSE		6 864 561,89	9 557 418,18	DETTES			
				Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est ≤ 1 an		7 581 149,41	9 722 777,09
				Dettes fiscales		379 091,05	431 650,67
				Dettes au titre de la sécurité sociale		421 396,18	369 626,38
				Autres dettes dont la durée résiduelle est ≤ 1 an	8	756 894,56	645 140,97
						6 023 767,62	8 276 159,07
COMPTES DE REGULARISATION				COMPTES DE REGULARISATION			
		71 163,14	74 597,75			23 739,33	28 232,05
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		10 274 668,18	12 561 367,20	TOTAL DU BILAN (PASSIF)		10 274 668,18	12 561 367,20

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES			
pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2017			
(exprimé en euros)			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		9 312 774,79	9 275 598,48
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	9	16 554 903,59	13 891 379,31
MATIÈRES PREMIÈRES ET CONSOMMABLES ET AUTRES CHARGES EXTERNES		-5 542 297,15	-5 017 098,56
b) Autres charges externes		-5 542 297,15	-5 017 098,56
FRAIS DE PERSONNEL :	10	-20 001 310,26	-17 758 463,84
a) Salaires et traitements		-17 381 829,67	-15 438 937,17
b) Charges sociales		-2 619 480,59	-2 319 526,67
i) concernant les pensions		0,00	0,00
ii) autres charges sociales		-2 619 480,59	-2 319 526,67
CORRECTIONS DE VALEUR		-228 792,81	-242 560,82
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	3	-216 497,69	-245 842,24
b) sur éléments de l'actif circulant		-12 295,12	3 281,42
Dotations / reprise sur fonds disponibles pour projets futurs		414 391,83	-44 299,95
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-138 302,38	-116 288,55
AUTRES INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS		5 639,74	16 686,93
b) Autres intérêts et produits financiers		5 639,74	16 686,93
INTÉRÊTS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		-20,94	0,00
b) Autres intérêts et charges financières		-20,94	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		376 986,41	4 953,00

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017**

I. Informations générales

CARITAS JEUNES ET FAMILIES A.S.B.L. ("l'Association") est une association sans but lucratif qui est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

L'Association a été créée en date du 8 décembre 1987 et comprend à ce jour les structures suivantes :

- Les structures SEA :

- Am Buggy, Schifflange
- Am Rousegäertchen, Luxembourg
- Am Zechenhaischen, Rumelange
- Charles et Julie, Luxembourg-Limpertsberg
- Kannerhaus Steesel, Steinsel (depuis le 1.10.2017)
- Maison Relais - Crèche An Dickson, Tuntange
- Crèche Am Pescher, Strassen
- Crèche An der Bamschoul, Steinsel (depuis le 11.09.2017)
- Atelier Zeralda - oppend haus fir Kanner, Luxembourg (y inclus le travail social communautaire et le streetwork)
- Maison Relais Betzdorf, Roodt-Syre
- Maison Relais Schuttrange, Munsbach
- Maison Relais Walferdange, Walferdange
- Maison Relais Boevange-sur-Attert, Buschdorf
- Maison Relais Consdorf, Consdorf
- Maison Relais Tuntange, Tuntange
- Maison Relais Renert, Berbourg

- Les maisons de jeunes :

- Am Quartier, Luxembourg
- Jugendhaus Woodstock, Walferdange

- Le centre d'accueil : AEF

Institut Saint Joseph, Rumelange

- Les services :

- Young Caritas, Hesperange
- Kanner-Jugendtelefon, Hesperange
- Service Dys-positiv, Colmar-Berg
- Service D.P.I., Ettelbrück et Diekirch

L'association a pour objectif la promotion d'initiatives socio-éducatives en faveur des jeunes et des familles. Elle développe des activités diverses dans le domaine de l'animation, de la formation, de la consultation et de l'assistance socio-familiale.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

2. Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels impose le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Présentation des données financières comparatives

- Certains chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. Ces reclassements n'ont aucun impact sur le résultat de l'exercice 2016.

Principales règles d'évaluation

Certaines règles comptables ainsi que les postes de bilan et compte de profits et pertes sont adaptés afin de refléter les spécificités d'une association.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Association sont les suivantes :

(a) Actif immobilisé - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les Immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement appliqués s'élèvent à :

- 20% pour les immobilisations incorporelles ;
- 2% - 10% pour les immeubles ;
- 10 à 33 % pour les autres immobilisations.

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Excepté pour les fonds de commerce, ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017**

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(b) Créances

Les créances sont indiquées à leur valeur nominale et une correction de valeur est actée sur décision du comité de direction pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

(c) conversion de postes en devis

L'Association tient ses comptes en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

(d) Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges enregistrées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

(e) Fonds propres

Les Fonds propres se composent des fonds associatifs, des réserves et des subventions d'investissement en capital.

(f) Subventions d'investissement

Les subventions de l'Etat ou des Communes, destinées au financement d'investissements et reprises au passif du bilan, sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

(g) Réserves

Chaque année l'Association dote son résultat intégralement aux réserves. Les réserves sont composées d'une partie de réserves disponibles et de réserves indisponibles. Les réserves indisponibles représentent les résultats positifs générés dans une activité qui doivent être immunisés pendant 3 ans à la demande du bailleur de fonds. Au-delà de ce délai ces réserves redeviennent des réserves disponibles.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017**

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(h) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

(i) Dettes

Les dettes sont exprimées à leur valeur de remboursement.

(j) Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus d'avance et imputables à un exercice ultérieur.

(k) Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation destinées au financement des activités courantes des institutions sont enregistrées au compte de profits et pertes sous la rubrique "Autres produits d'exploitation".

(l) Reconnaissance des dons

Le Conseil d'Administration décide de la façon suivante sur la reconnaissance des dons :

Dons dédiés

Les dons dédiés reçus en cours d'année par les différentes structures pour des projets en cours ou futurs sont comptabilisés dans la rubrique "Autres produits d'exploitation". A la fin de l'exercice, la partie non-utilisée est reprise sous la rubrique "Fonds disponibles pour projets futurs" via une dotation au fonds disponibles pour projets futurs.

(m) Séparation des exercices

L'activité de l'Association est en grande partie conventionnée par le gouvernement luxembourgeois. Au début de chaque année, le ministère de tutelle dresse, après vérification, un décompte pour l'année écoulée. Ces décomptes sont provisionnés dans les comptes de l'exercice écoulé. Par ailleurs, l'Association a, pour certaines entités, des accords pour lesquels certaines charges sont couvertes par des associations caritatives. Ces prises en charge ont été provisionnées dans l'exercice de survenance.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017**

3. Actif immobilisé

3.1 Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	2017 - en €	2016 - en €
Valeurs brutes au début de l'exercice	131,112.41	131,112.41
Entrées au cours de l'exercice	0.00	0.00
Sorties au cours de l'exercice	(49,309.13)	(0.00)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	81,803.28	131,112.41
Corrections de valeur au début de l'exercice	117,185.78	108,662.32
Dotations de l'exercice	5,228.44	8,523.46
Reprises de l'exercice	(49,309.13)	(0.00)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	73,105.09	117,185.78
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	8,698.19	13,926.63

3.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	2017 - en €	2016 - en €
Valeurs brutes au début de l'exercice	3,590,188.50	3,434,856.53
Entrées au cours de l'exercice	176,866.71	162,365.61
Sorties au cours de l'exercice	(149,500.42)	(7,033.64)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	3,617,554.79	3,590,188.50
Corrections de valeur au début de l'exercice	2,993,938.77	2,763,653.63
Dotations de l'exercice	209,815.41	237,318.78
Reprises de l'exercice	(148,046.58)	(7,033.64)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	3,055,707.60	2,993,938.77
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	561,847.19	596,249.73

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017**

3. Actif immobilisé (Suite)

3.3 Subventions d'investissements en capital

Le poste des "subventions d'investissement en capital" a évolué de la façon suivante :

	2017 - en €	2016 - en €
Subventions à l'ouverture de l'exercice	616,280.16	697,952.22
Sorties nettes de l'exercice	(21,942.84)	0.00
Dotations de l'exercice	0.00	157,371.97
Corrections de valeur de l'exercice	(17,688.14)	(238,808.60)
Subventions utilisées au cours de l'année	(2,603.13)	(235.43)
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	574,046.05	616,280.16

Ce poste inclut également des dons utilisés à financer des immobilisations incorporelles et corporelles.

4. Créances

Les Créances se composent de la manière suivante :

	2017 - en €	2016 - en €
Etat	2,114,703.16	1,469,428.97
<i>dont : ONE</i>	<i>1,549,135.51</i>	<i>994,045.65</i>
Communes	150,200.47	378,777.57
Clients particuliers	460,508.93	366,890.51
<i>dont : Corrections de valeur sur les créances clients</i>	<i>45,539.66</i>	<i>33,681.08</i>
Autres créances	42,985.21	104,077.86
Total des créances	2,768,397.77	2,319,174.91

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017**

5. Fonds propres

Les fonds associatifs (74 368.05 €) représentent la mise initiale apportée par les membres fondateurs.

Les "Résultats reportés" ont évolué de la façon suivante :

	2017 - en €	2016 - en €
Solde en début d'exercice	1,032,472.40	980,393.73
Résultat de l'exercice précédent	4,953.00	52,078.67
Solde à la fin de l'exercice	1,037,425.40	1,032,472.40

Le poste « Fonds de réserve » figurant dans les comptes au 31 décembre 2016 a été renommé en « Résultats reportés » pour se rapprocher de la terminologie du plan comptable normalisé. Chaque année au cours de l'assemblée générale, l'Association affectera son résultat aux résultats reportés respectivement aux réserves indisponibles.

6. Fonds disponibles pour projets futurs

Le poste "Fonds disponibles pour projets futurs" se compose de la façon suivante :

	2017 - en €
Dons dédiés	198,176.42
Gestion locative	15,400.00
	213,576.42

7. Provisions

Les "Autres provisions" au 31 décembre 2017 sont essentiellement constituées d'une provision de 222 333.50 € (en 2016 : 284 277.61 €) pour congés non pris et d'une provision de 139 454.02 € (en 2016 : 152 538.59 €) pour heures à récupérer.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017**

8. Dettes

Les "Autres dettes dont la durée résiduelle est ≤ 1 an" se composent de la manière suivante :

	2017 - en €	2016 - en €
Dettes envers l'Etat	4,816,232.89	7,040,821.59
<i>dont : ONE</i>	<i>209,953.96</i>	<i>187,410.16</i>
Dettes envers les communes	887,029.21	991,476.91
Dettes envers le personnel	179,311.12	148,359.51
Autres dettes	141,194.40	95,501.06
Total des dettes	6,023,767.62	8,276,159.07

Les postes des "Dettes envers l'Etat" et "Dettes envers les communes" reprennent le différentiel entre les avances perçues de la part de l'Etat et des communes et les charges réellement encourues pour l'année 2017 dans le cadre de l'activité "Maisons Relais". Les dettes envers l'ONE représentent les recettes encaissées transitoirement pour compte de l'ONE dans le domaine de l'Aide à l'Enfance.

9. Autres produits d'exploitation

Les "Autres produits d'exploitation" se composent de la façon suivante :

	2017 - en €	2016 - en €
Subventions d'exploitation classiques et bi-partites Etat	6,789,069.97	6,111,715.92
Subventions d'exploitation tri-partites Etat / Communes	8,545,357.52	7,396,409.55
Autres produits d'exploitation	1,220,476.10	383,253.84
Total des autres produits d'exploitation	16,554,903.59	13,891,379.31

10. Frais de personnel

Au 31 décembre 2017, l'Association employait 437 personnes (2016 : 387 personnes) correspondant à 331.09 ETP (2016 : 299.39 ETP).

11. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture.

PROPOSITION DE BUDGET 2018

(exprimé en euros)

	BUDGET 2018
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	9 350 000.00
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	19 580 000.00
MATIÈRES PREMIÈRES ET CONSOMMABLES ET AUTRES CHARGES EXTERNES	5 700 000.00
b) Autres charges externes	5 700 000.00
FRAIS DE PERSONNEL :	22 990 000.00
a) Salaires et traitements	19 990 000.00
b) Charges sociales	3 000 000.00
i) concernant les pensions	0.00
ii) autres charges sociales	3 000 000.00
CORRECTIONS DE VALEUR	235 000.00
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	220 000.00
b) sur éléments de l'actif circulant	15 000.00
Dotation / Reprise sur fonds disponibles pour projets futurs	0.00
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 000.00
AUTRES INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	5 000.00
b) Autres intérêts et produits financiers	5 000.00
INTÉRÊTS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	0.00
b) Autres intérêts et charges financières	0.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 000.00